

L'an deux mille dix, le quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur BRIAND Christian, Maire,

Etaient présents : J.M. BOUHOURS, B. BELOIN, G. THIBAudeau, J. GUILBAUD, T. BAILLEUX, J. FOUQUET, P. HUCHEDE, C. FOURNIER, X. GALMARD, I PERLEMOINE-LEPAGE, M.L. CORMIER, V. PELTIER, V. SILLON, B. HOCDE, F. LOUIS, S. HAMON, M. GOUGEON, B. AUBIN, H. DELALANDE, J. GUIBERT, J.N. MARTIN, L. HOUDAYER formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : G. TARDIF à G. THIBAudeau, L. MICHEL à C. FOURNIER, G. GOISBAULT à J.M. BOUHOURS, H. de QUATREBARBES à H. DELALANDE

Monsieur Fabrice LOUIS a été élu secrétaire.

Indemnité de gardiennage de l'église :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de délibérer sur le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église (versée au prêtre qui habite la commune).

En 2009, cette indemnité s'élevait à 468.15 € (plafond indemnitaire relatif au gardiennage des églises communales et concernant un gardien résidant sur la commune où se trouve l'édifice du culte). Pour 2010, ce plafond s'élève à 471.87 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe l'indemnité à 471.87 €.

Redevance pour occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a eu lieu de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2010, selon les informations suivantes :

- pour le passage des artères aériennes : 47.38 € par Km linéaire x 14.724 Kms
- pour le passage des artères en sous-sol : 35.53 € par Km linéaire x 56.751 Kms
- pour l'emprise au sol : 23.69 € par m2 x 3.5 m2

Calcul : $(14.724 \times 47.38) + (56.751 \times 35.53) + (3.5 \times 23.69) = 2\,796.76 \text{ €}$

Le montant de la redevance s'élève à 2 796.76 €

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, émet un avis favorable à cette proposition.

Avenant n°1 au lot n°1, terrassement et voirie pour le lotissement de la Hamardière

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'entreprise EUROVIA est titulaire du lot terrassement et voirie.

Il est nécessaire de prévoir :

- la remise en état d'une allée piétonne suite à l'évacuation de terre végétale,
- la réalisation de travaux complémentaires avec création d'un arrêt TUL et d'un arrêt Tulib',
- la signalisation au sol.

Montant du marché initial : 772 474.60 € HT

Montant de l'avenant n°1 :

Nettoyage et remise en état de l'allée piétonne :	1 100.00 € HT
Signal horizontal :	9 798.10 € HT
Création d'un arrêt de TUL :	2 093.28 € HT
Création d'un arrêt pour les taxis :	1 136.36 € HT

Montant total de l'avenant : 14 124.74 € HT

Nouveau montant du marché : 786 602.34 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

Règlement intérieur du service jeunesse :

Afin de définir les règles et démarches pour toute personne amenée à fréquenter la structure du service jeunesse, un projet de règlement intérieur a été réalisé associant élus et personnel du service. Ce document doit permettre de rendre le lieu plus fonctionnel et agréable pour tous.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le règlement intérieur proposé.

Choix du maître d'œuvre pour les espaces verts concernant le chemin de la rivière :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée auprès de 5 cabinets de maîtrise d'œuvre en date du 23 avril 2010 pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la création des espaces verts pour le chemin de la rivière.

Quatre réponses nous sont parvenues pour le 25 mai 2010 : le bureau d'études Laurent Couïasnon (Rennes) présente l'offre la mieux disante pour un montant de 4 500 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter la proposition énoncée ci-dessus et autorise le maire à signer tout document.

Création d'un poste atsem 2^{ème} classe :

Monsieur le maire propose l'ouverture au 1^{er} juillet 2010 d'un poste d'atsem 2^{ème} classe à temps complet (en remplacement d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Demande de subvention pour le chemin nature du Fougeray :

Monsieur le maire informe que les actions concernant le chemin nature du Fougeray se mettent progressivement en place.

Cette opération est menée en partenariat avec Mayenne Nature Environnement (MNE), et en concertation avec les associations et les écoles.

Parmi ces actions il y a la mise en valeur d'une mare, avec quelques petits aménagements et la pose d'un panneau.

Il est convenu avec MNE que les aménagements concernant la mare relèvent de la maîtrise d'ouvrage de l'exploitant agricole ou de MNE, car situés sur le domaine privé. Par contre, la commune de L'Huisserie assure la maîtrise d'ouvrage de la communication autour de cette opération, notamment la conception d'un panneau, sa réalisation et sa pose

L'ensemble de l'action conduite autour de la mare rentre dans le financement possible par la Région dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant de la rivière La Mayenne dont l'animation et la gestion sont confiées à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la rivière La Mayenne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire à demander auprès du SAGE Mayenne, une subvention à hauteur de 80% du coût supporté par la commune, et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.